

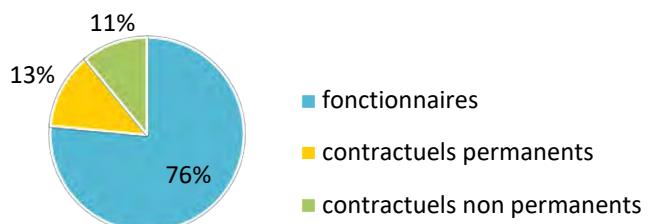
## COMMUNE DE SUCE-SUR-ERDRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales.fr](http://www.bs.donnees-sociales.fr) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

## Effectifs

→ 119 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

**91** fonctionnaires  
**15** contractuels permanents  
**13** contractuels non permanents



→ Aucun contractuel permanent en CDI

→ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

→ Précisions emplois non permanents

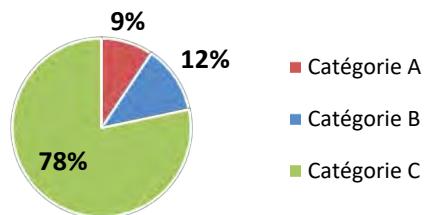
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

## Caractéristiques des agents permanents

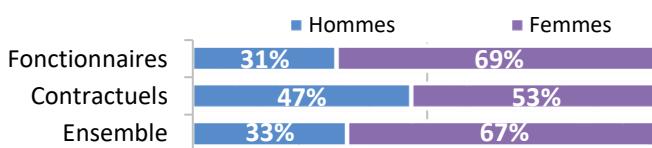
→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	30%	33%	30%
Technique	37%	33%	37%
Culturelle	3%		3%
Sportive			
Médico-sociale	10%		8%
Police	1%		1%
Incendie			
Animation	19%	33%	21%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

→ Répartition des agents par catégorie



→ Répartition par genre et par statut

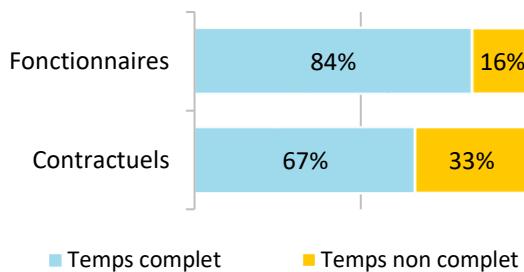


→ Les principaux cadres d'emplois

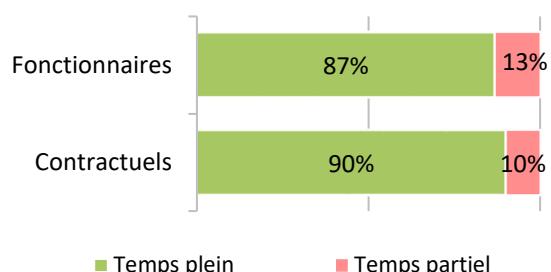
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	27%
Adjoints d'animation	21%
Adjoints administratifs	19%
Rédacteurs	8%
Agents de maîtrise	5%

## Temps de travail des agents permanents

► Répartition des agents à temps complet ou non complet



► Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



► Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	24%	60%
Médico-sociale	56%	
Technique	12%	40%
Administrative	12%	0%

► Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

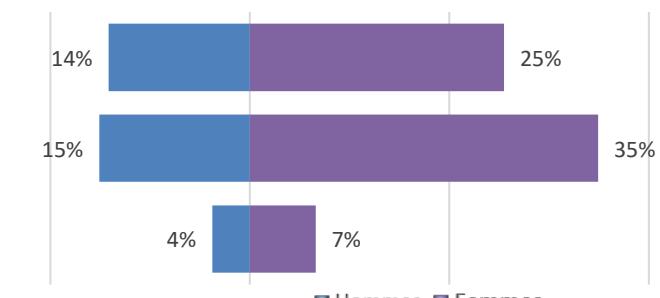
6% des hommes à temps partiel  
16% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

► En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,69
Contractuels permanents	42,50
Ensemble des permanents	45,24
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	40,96

## Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

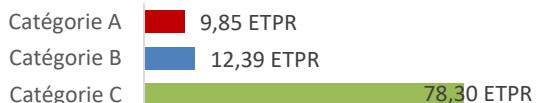
## Équivalent temps plein rémunéré

► 110,84 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

**88,88** fonctionnaires  
**11,66** contractuels permanents  
**10,30** contractuels non permanents

**201 729 heures travaillées rémunérées en 2024**

## Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

14 agents en disponibilité

3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

## Mouvements

- En 2024, 28 arrivées d'agents permanents et 33 départs

*6 contractuels permanents nommés stagiaires*

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
<b>111 agents</b>	<b>106 agents</b>

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	⬇	<b>-2,2%</b>
Contractuels	⬇	<b>-16,7%</b>
<b>Ensemble</b>	⬇	<b>-4,5%</b>

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	45%
Mutation	15%
Démission	15%
Licenciement	6%
Mise en disponibilité	6%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	71%
Voie de mutation	14%
Arrivées de contractuels	11%
Recrutement direct	4%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- 2 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés  
dont 100% des nominations concernent des femmes
- 47 avancements d'échelon et 5 avancements de grade

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

- Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

### Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 60,69 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>8 201 482 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>4 977 888 €</b>		<b>Soit 60,69 % des dépenses de fonctionnement</b>
<i>* Montant global</i>					

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>3 065 064 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>
Primes et indemnités versées :	464 945 €	
IFSE :	460 385 €	232 134 €
CIA :	4 560 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	17 399 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	29 878 €	
Supplément familial de traitement :	39 203 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	<b>Catégorie A</b>		<b>Catégorie B</b>		<b>Catégorie C</b>	
	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Contractuel</b>
Administrative	53 549 €		34 680 €		28 498 €	26 792 €
Technique	46 376 €	S	S	S	29 069 €	30 399 €
Culturelle			S			S
Sportive						
Médico-sociale	34 479 €	S	S		24 117 €	
Police			S			S
Incendie						
Animation			S		26 981 €	27 765 €
<b>Toutes filières</b>	<b>45 319 €</b>	S	<b>34 307 €</b>	<b>31 215 €</b>	<b>28 216 €</b>	<b>28 244 €</b>

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,17 %

### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>15,38%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>13,51%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15,17%</b>

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 1621 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 30 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 383 €	158 €	2%				S			S		
Catégorie B	5 163 €	57 €	1%	S			S			S		
Catégorie C	4 004 €	36 €	1%	4 203 €	43 €	1%	3 249 €			3 282 €		

\*s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

## Absences

► **En moyenne, 38,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire**

**En moyenne, 9,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)</b>	<b>6,77%</b>	<b>2,48%</b>	<b>6,16%</b>	<b>0,57%</b>
<b>Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)</b>	<b>10,62%</b>	<b>2,48%</b>	<b>9,47%</b>	<b>0,57%</b>
<b>Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)</b>	<b>11,25%</b>	<b>2,48%</b>	<b>10,01%</b>	<b>0,57%</b>

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 49,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

► 12 accidents du travail déclarés au total en 2024

10,1 accidents du travail pour 100 agents

En moyenne, 17 jours d'absence consécutifs par accident du travail

## Prévention et risques professionnels

### ► ASSISTANTS DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

### ► FORMATION

26 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **7 811 €**

Coût par jour de formation : **300 €**

### ► DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **15 777 €**

### ► DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : **2024**

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

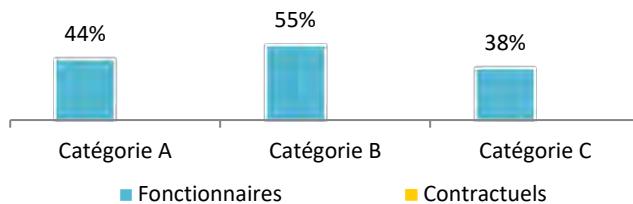
6 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 5 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 5 en catégorie C
- ⇒ 5 756,80 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

## Formation

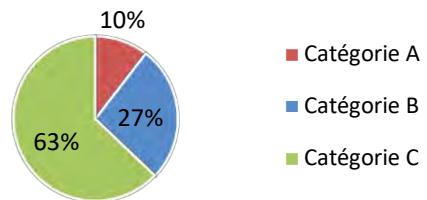
En 2024, 34,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

**Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024**



124 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

**Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique**



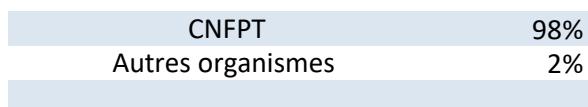
**Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :**

**> 1,2 jour par agent**

**Répartition des dépenses de formation**



**Répartition des jours de formation par organisme**



## Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

### L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Montants annuels	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>13 011 €</b>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>167 €</b>

## Relations sociales

Jours de grève

29 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité

## — Précisions méthodologiques —

### ► 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ► 2Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

*Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle*

#### 3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\**

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

*Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## — Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraits du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.